

## **LE DEUXIÈME MOULIN BANAL À SAINT-FRANÇOIS (CANTON MORIGEAU)<sup>2</sup>**

### **Claude Dénéchaud, le nouveau régisseur de la seigneurie Bellechasse-Berthier**

En juillet 1813, un tournant important se produit dans la seigneurie alors que les dames de l'Hôpital général changent de régisseur. Elles engagent par bail emphytéotique, Claude Dénéchaud<sup>1</sup>, pour une période de vingt-neuf ans, et ce en dépit du désir de la succession de feu Louis Dunière, de compléter le contrat signé par ce dernier en 1801.-Au moment où Claude Dénéchaud signe ce bail, il est déjà propriétaire du domaine seigneurial à Berthier<sup>2</sup>, domaine sur lequel Louis Dunière, son prédécesseur, a fait construire sans autorisation des religieuses, trois moulins à vent faisant farine.- Monsieur Dénéchaud, riche négociant de Québec est également un membre du parlement provincial. Par ce bail les religieuses lui cèdent leurs droits de banalité, de cens, de rentes, de lods et de ventes. Elles recevront en échange quatre-cent-cinquante minots de bon 'bled' et soixante-deux livres, du cours actuel, en argent. De plus, le nouveau régisseur s'engage à renouveler le censier et le terrier ainsi qu'à faire construire un autre moulin banal à eau dans les six années à venir. Ce moulin sera de « proportion suffisante et commode pour y mettre deux bonnes moulanges\*, cribles, bluteaux\* et y loger le meunier ». Afin d'inciter ledit Claude Dénéchaud à construire rapidement le moulin demandé, les dames de l'Hôpital général l'autorisent à utiliser tous les mouvements et accessoires qui se trouvent dans le moulin existant alors dans les grandes 'costes', à Saint-François. À l'expiration du présent bail, tous les moulins et constructions que Claude Dénéchaud aura fait édifier reviendront aux propriétaires de la seigneurie.

En septembre de la même année, les dames de l'Hôpital général, dans un autre contrat<sup>3</sup>, feront de Claude Dénéchaud leur procureur général et spécial, en lui accordant tous les pouvoirs dans l'administration de leur seigneurie.

Dès la signature de ce contrat, Claude Dénéchaud, qui est en pourparlers avec les religieuses depuis l'année précédente, est prêt à assumer cette nouvelle charge. Sans tarder, il choisit<sup>4</sup> Jean Massé comme procureur pour administrer la seigneurie dont il vient d'obtenir la gérance. Ce dernier<sup>5</sup>, marchand à Saint-Thomas, entreprend aussitôt la réalisation des obligations auxquelles Claude Dénéchaud s'est engagé lors de la signature du bail avec les religieuses.

En tout premier lieu, le sieur Jean Massé mandate le notaire Jean-Charles Létourneau<sup>6</sup>, également de Saint-Thomas, pour rédiger le terrier de la seigneurie Bellechasse-Berthier. Ce fut chose faite en l'espace de deux ans. Tous les propriétaires de terres, terrains et maisons ont été recensés, toutes les personnes présentes dans chaque maison, les bêtes possédées, de même que les arpents de terre cultivés ont été annotés. De plus chaque propriétaire de terrain a été situé géographiquement en regard de ses voisins. Commencé le vingt septembre 1813, le tout était terminé le vingt-et-un août 1815. Ainsi, les seigneures et le régisseur obtenaient un portrait exact de la seigneurie et savaient quels revenus ils pouvaient en tirer. Ces renseignements sont contenus dans deux volumes de grande dimension dont les Archives nationales à Québec possèdent un exemplaire. Pour sa part, la Société de conservation du patrimoine de Saint-François bénéficie d'un exemplaire du premier volume dont une copie est disponible sur le site Web de la Société : [www.patrimoinestfrancois.org](http://www.patrimoinestfrancois.org).

### **La construction du moulin banal en 1814**

Pour sa part, le nouveau procureur Jean Massé, s'attaque à la construction du futur moulin banal à eau. On choisit l'emplacement au canton Morigeau, au nord de la rivière Chiasson, sur la terre de Joseph et Michel Kemneur dit Laflamme. En septembre 1813, il confie la préparation des matériaux à différents spécialistes.

---

<sup>1</sup> ANQ-Québec, Greffe de Joseph Bernard Planté, 8 juillet 1813

<sup>2</sup> ANQ-Québec, Greffe de Félix Têtu, 11 octobre 1811

<sup>3</sup> ANQ-Québec, Greffe de Joseph Bernard Planté, 9 septembre 1813

<sup>4</sup> ANQ-Québec, Greffe de Jean-Charles Létourneau, 23 juillet 1813

<sup>5</sup> ANQ-Québec, Greffe de Jean-Charles Létourneau, 14 septembre 1813

<sup>6</sup> ANQ-Québec, Greffe de Joseph-Bernard Planté, 20 septembre 1813

L'entente prise avec chacun d'eux est ratifiée chez le notaire. Les dénommés Pierre-Noël Destroismaisons dit Picard, Joseph et Michel Kemneur dit Laflamme<sup>7</sup>, cultivateurs de Saint-François, s'engagent à bûcher et couper le bois selon un devis préétabli, nécessaire à la construction du comble du moulin à farine qui sera constitué de neuf fermes. Certaines lambourdes et poutres auront trente pieds de long et équarries à dix ou douze pouces et les chevrons auront vingt-trois pieds de long. Toutes les dimensions des pièces nécessaires à la construction sont indiquées au contrat; les pièces de bois doivent être à l'emplacement du moulin pour le premier avril 1814. Dans un autre contrat<sup>8</sup>, le même Pierre-Noël Destroismaisons dit Picard accepte d'équarrir et de tailler les pièces de bois. Il s'engage également à ériger le comble du moulin, à confectionner les cadres des onze châssis et des deux portes qu'il posera lorsque les maçons lui en feront la demande. La réalisation et la pose des lucarnes de même que l'érection des échafaudages sont également son lot. Il devra s'exécuter dès que la muraille du moulin sera prête et compléter le tout en quinze jours.

Louis-Marie Bernier<sup>9</sup>, cultivateur de Cap-Saint-Ignace, le onze septembre 1813, accepte de fournir la chaux nécessaire pour assembler la muraille de ce moulin à farine. Dans le contrat, il s'engage à transporter la chaux sur la place du moulin au fur et à mesure que les maçons en auront besoin.

Pour sa part, Louis Dessaint dit Saint-Pierre<sup>10</sup>, cultivateur de Saint-François, prend la responsabilité de fournir le sable à mortier. Comme pour la chaux, le sable sera mis à la disposition des maçons à leur demande.

Charles Lepage<sup>11</sup>, cultivateur de la paroisse de Saint-Charles, et Pierre Javanelle, cordonnier de la paroisse de Saint-François, s'engagent à préparer vingt milliers de bardeaux de cèdre de six à neuf pouces de largeur, sur un demi-pouce d'épaisseur, planés, à l'écart rabattu, prêts à être utilisés; dès la fin de mars, ces bardeaux seront transportés à l'emplacement du moulin à construire.

Le 18 septembre 1813<sup>12</sup>, Jacques Morin dit Ducharme, cultivateur de Saint-François, s'oblige par contrat à construire au printemps 1814, pour le compte du sieur Claude Dénéchaud, les murs de pierre du nouveau moulin seigneurial. Les murs auront soixante pieds en longueur et trente-deux pieds en largeur. Ils auront quatre pieds à la base et deux pieds et demi à leur sommet; ils s'élèveront sur une hauteur de vingt-sept pieds environ. Quelle construction en perspective ! Jacques Morin a la responsabilité de l'aplanissement du terrain, de l'approvisionnement en pierres, de la pose des cadres de portes et fenêtres dans les ouvertures prévues au plan, de la construction des murs de refend, de la pose du crépi sur les murs intérieurs du logement du meunier. Les travaux devront débiter au printemps de 1814 aussitôt que la température le permettra et se continuer sans interruption jusqu'à l'achèvement complet. Pour s'assurer que le travail sera mené à terme, Jean Massé, le représentant de Claude Dénéchaud, exige la caution de Pierre Morin<sup>13</sup>, le fils de Jacques, l'entrepreneur de ce gigantesque ouvrage.

Si Jean Massé a arrêté son choix sur Jacques Morin, cultivateur de Saint-François, pour réaliser cette construction, c'est que celui-ci n'était pas un inconnu. En effet, en 1792<sup>14</sup>, ce dernier avait construit, pour le compte des seigneurs de Lanaudière, le moulin du Grand Sault à Saint-Raphaël. Et pour sa réparation en 1798<sup>15</sup>, après qu'il ait subi des dégâts considérables en raison de la crue des eaux de 1796, c'est également à ce Jacques Morin que ces mêmes sieurs de Lanaudière ont fait appel. Il semble bien que cette crue inhabituelle ait aussi fait de bien grands dégâts au moulin situé dans les grandes 'costes' à Saint-François. Pour remettre le moulin en état de fonctionner, Jacques Gendron, l'homme de confiance des dames de l'Hôpital général avait également confié cette tâche toujours à ce même Jacques Morin dit Ducharme<sup>16</sup>. Il serait fort intéressant de connaître les autres réalisations de ce nommé Jacques Morin et celles de son fils, prénommé aussi Jacques, spécialiste en construction de ponts.

---

<sup>7</sup> ANQ-Québec, Greffe de Jean-Charles Létourneau, 10 septembre 1813

<sup>8</sup> ANQ-Québec, Ibidem, 11 septembre 1813

<sup>9</sup> ANQ-Québec, Ibidem, 11 septembre 1813

<sup>10</sup> ANQ-Québec, Ibidem, 13 septembre 1813

<sup>11</sup> ANQ-Québec, Ibidem, 18 septembre 1813

<sup>12</sup> ANQ-Québec, Ibidem, 18 septembre 1813

<sup>13</sup> ANQ-Québec, Ibidem, 29 décembre 1813

<sup>14</sup> ANQ-Québec, Greffe de Joseph Riverin, 03 juin 1792

<sup>15</sup> ANQ-Québec, Ibidem, 01 octobre 1798

<sup>16</sup> Louis-Philippe Bonneau, Histoire de la seigneurie Bellechasse-Berthier, p.249

### **Le terrain sur lequel le moulin a été construit.**

Tous ces contrats étant signés, il est temps d'acheter le terrain sur lequel le moulin sera construit. Claude Dénéchaud se porte acquéreur<sup>17</sup> d'un premier terrain mesurant trois perches et douze pieds de front sur onze perches de profondeur borné sur deux côtés par la rivière Giasson. Pour sa part, Jean Massé<sup>18</sup>, son procureur, achète un terrain voisin, mesurant onze perches et dix pieds de front sur seize perches de profondeur. Ces deux terrains sont contigus et forment ensemble une superficie convenable pour les besoins du nouveau moulin banal. Au contrat nous pouvons lire que Claude Dénéchaud accorde à Michel Kemneur dit Laflamme le droit de continuer les opérations de son moulin à scie construit au sud de la rivière Giasson, alors que le moulin à farine sera établi sur la rive nord, quelque peu en aval. Les deux moulins se serviront de la même chaussée déjà construite et son entretien incombera à l'avenir au propriétaire du nouveau moulin banal qui sera aussi le premier bénéficiaire de l'eau en période de sécheresse.

Quelques jours plus tard<sup>19</sup> chacun des deux frères, Jean-Baptiste et Pierre Martineau, acceptent de céder une lisière de leur terre respective pour laisser place à la route qui desservira le nouveau moulin banal dont la construction est prévue pour le printemps 1814.

### **La visite du grand voyer\***

Comme vous pouvez le constater, rien n'a été laissé au hasard. À peu près tous les contrats ont été signés en septembre et octobre 1813; chacun des contractants a sa part de travail à accomplir dans un laps de temps qu'il est tenu de respecter. Le sieur Dénéchaud et son procureur Jean Massé ont certes le souci que l'ensemble soit réalisé promptement. Tout semble s'être déroulé comme prévu, puisqu'à la requête du sieur Claude Dénéchaud, expédiée le 9 juillet 1814, le grand voyer Jean-Baptiste d'Estimauville se présente à Saint-François le 17 août suivant, afin d'établir le tracé du chemin pour se rendre au nouveau moulin banal.

Après s'être assuré du consentement de tous les intervenants, le grand voyer établit les bornes du chemin dans la ligne entre la terre de Pierre Martineau et celle de Jean-Baptiste, son frère, sur une distance de dix-huit arpents en ligne droite du nord au sud à partir du chemin royal situé sur le haut des coteaux au sud de la rivière du Sud. Puis faisant une équerre en direction est, ce chemin traverse les terrains de Pierre Martineau, de Christophe Javanelle, de Louis Marceau et de Jean Massé pour arriver à l'emplacement sur lequel le nouveau moulin banal est maintenant construit. Dans son procès-verbal daté du 2 septembre<sup>20</sup> le grand voyer signale que le moulin est complété.

Aujourd'hui, on peut se demander combien de manœuvres et de maçons ont travaillé à ce travail gigantesque, combien de voyages de pierres les censitaires ont dû transporter jusqu'à cet emplacement. Faute de connaître la date de l'inauguration de ce moulin, essayons de nous imaginer Claude Dénéchaud, Jean Massé, quelques religieuses, les constructeurs et les ouvriers qui attendent avec impatience le moment où l'eau va remplir les godets de la grande roue qui commence à tourner, d'abord lentement, puis prend de la vitesse et entraîne la mise en mouvement de tous les mécanismes du moulin, les uns à la suite des autres pour finalement actionner les meules. On peut penser que seigneures, administrateurs, ouvriers et censitaires célébrèrent ce jour-là, comme un jour mémorable.

Il nous est loisible de penser que le premier farinier\* de ce moulin fut Jean Darveau, meunier de profession, qui a acheté<sup>21</sup> à la fin de décembre 1813, de Jean-Baptiste Martineau un terrain de 5 perches par 10 perches, à proximité du futur moulin. Ce fut assurément le début d'une ère de prospérité accrue pour ce canton déjà bien pourvu en moulins à scie. Le canton Morigeau prit suffisamment d'importance dans la suite pour que son nom soit mentionné dans le dictionnaire illustré, réalisé par la commission de toponymie du Québec : « Noms et lieux du Québec<sup>22</sup> ».

---

<sup>17</sup> ANQ-Québec, Greffe de Jean-Charles Létourneau, 27 septembre 1813

<sup>18</sup> ANQ-Québec, ANQ-Québec, Ibidem, 27 septembre 1813

<sup>19</sup> ANQ-Québec, Ibidem, 23 octobre 1813

<sup>20</sup> ANQ-Québec, Procès-verbaux des grands voyers, 2 septembre 1814

<sup>21</sup> ANQ-Québec, Greffe de Jean-Charles Létourneau, 27 décembre 1813

<sup>22</sup> La commission de toponymie du Québec, Dictionnaire illustré » Noms et lieux du Québec » p.461, (Morigeau hameau).

## **Le maître meunier Guillaume Fournier**

Quelques années plus tard en 1821, Claude Dénéchaud engage<sup>23</sup> Guillaume Fournier, maître meunier, pour exercer son métier au moulin banal construit du côté nord de la rivière Giasson à Saint-François. Les deux hommes se connaissent depuis 1815<sup>24</sup> alors que le sieur Dénéchaud avait proposé la même fonction à ce jeune homme, encore mineur, pour gérer le petit moulin à vent situé sur le domaine seigneurial à Berthier. Il faut se rappeler que monsieur Dénéchaud avait acheté ce domaine de Louis Dunière en 1811<sup>25</sup>. Dans ce contrat de 1821, d'une durée de neuf années, Guillaume Fournier devient le grand responsable de la bonne marche du moulin. En premier lieu, il est chargé de « faire de la bonne farine », il a de plus la responsabilité de l'entretien et des réparations à faire au moulin ainsi qu'aux chemins, fossés et clôtures rattachés au dit moulin. En 1826<sup>26</sup> une nouvelle responsabilité lui échoit : il doit reconstruire la chaussée et veiller à son entretien aussi longtemps qu'il détiendra la fonction de maître meunier de ce moulin. De fait, l'harmonie semble parfaite entre les deux hommes puisqu'en 1828<sup>27</sup> Claude Dénéchaud reconduit dans les mêmes conditions le contrat signé en 1821, au profit de son maître meunier. Par d'autres contrats subséquents, nous avons constaté que Guillaume Fournier, a conservé son poste jusqu'en 1842, c'est-à-dire pendant toute la période où la famille Dénéchaud est demeurée responsable de l'administration de la seigneurie Bellechasse-Berthier. Bien plus, le maître meunier du moulin banal de Saint-François, a une telle envergure que la famille Dénéchaud lui confie des tâches additionnelles tout en lui conservant son poste à Saint-François.

C'est en 1830<sup>28</sup> que le sieur Fournier reçoit comme mission de se rendre à Bécancour où Claude Dénéchaud vient d'acquérir un autre moulin à farine qui nécessite des réparations majeures et dont la chaussée est à reconstruire. Il devient ainsi l'entrepreneur général avec tous les pouvoirs dont celui de recruter les charpentiers, les menuisiers et les ouvriers qu'il lui faut pour réaliser les travaux qui lui ont été confiés. C'est ainsi que les dénommés Fortin, Lecompte, Talbot, Blais, Bernard, originaires de Saint-François, Saint-Pierre, Berthier et de Saint-Charles l'accompagnent à Bécancour à l'été de 1831<sup>29</sup>. Tous ces ouvriers ont signé un contrat en bonne et due forme. Il reçoit également le mandat de surveiller le travail du meunier en place. Trois ans plus tard, afin d'assurer la bonne marche des activités de ce moulin, Guillaume Fournier est même appelé à remplacer le maître meunier de Bécancour<sup>30</sup>. Cette double fonction l'amène à s'absenter de Saint-François pour des périodes prolongées et à partir de 1835, lorsqu'il signe de nouveaux contrats, il se dit résident de Bécancour<sup>31</sup> et ses fils fréquentent le collège de Nicolet. Pour remédier à ses absences et afin d'assurer le bon fonctionnement du moulin de Saint-François, il fait signer des sous-baux à des meuniers dont il est responsable. En 1834, Guillaume Bernard<sup>32</sup> est engagé pour une période de quatre ans, mais dès le printemps suivant, il est forcé de résilier son contrat<sup>33</sup>. Par la suite, Louis Martineau, marchand bien connu à Saint-François, devient l'homme de confiance de Guillaume Fournier<sup>34</sup> et celui-ci engage Louis Bernard<sup>35</sup> comme meunier. Ce Louis Bernard semble bien s'acquitter de sa tâche puisqu'en 1838<sup>36</sup> c'est Guillaume Fournier lui-même qui lui confie la responsabilité du bon fonctionnement du moulin banal de Saint-François.

Depuis son érection en 1814, le moulin banal situé au canton Morigeau ne semble pas avoir causé de difficultés majeures à son propriétaire et à son meunier. Mais les années ont passé et Claude Dénéchaud décède en 1836. Adélaïde Gauvreau, sa veuve, accepte de respecter jusqu'à échéance le contrat signé par son mari.

---

<sup>23</sup> ANQ-Québec, Ibidem, 3 décembre 1821

<sup>24</sup> ANQ-Québec, Ibidem, 25 janvier 1815

<sup>25</sup> ANQ-Québec, Greffe de Félix Têtu, 11 octobre 1811

<sup>26</sup> ANQ-Québec, Greffe de Jean-Charles Létourneau, 9 novembre 1826

<sup>27</sup> ANQ-Québec, Ibidem, 23 octobre 1828

<sup>28</sup> ANQ-Québec, Greffe de Jean-Baptiste Morin, 2 novembre 1830

<sup>29</sup> ANQ-Québec, Ibidem, 26 avril 1831

<sup>30</sup> ANQ-Québec, Ibidem, 8 septembre 1834

<sup>31</sup> ANQ-Québec, Ibidem, 18 mai 1835

<sup>32</sup> ANQ-Québec, Ibidem, 11 octobre 1834

<sup>33</sup> ANQ-Québec, Ibidem, 18 mai 1835

<sup>34</sup> ANQ-Québec, Ibidem, 18 mai 1835

<sup>35</sup> ANQ-Québec, Ibidem, 19 mai 1835

<sup>36</sup> ANQ-Québec, Ibidem, 17 mai 1838

## Régence de madame Adélaïde Gauvreau

Malheureusement pour elle, il semble que le moulin n'ait pas eu tout l'entretien nécessaire et dès 1837, il requiert des réparations majeures. Tout comme son mari l'avait fait lors de la construction du moulin à farine en 1814, madame Adélaïde Gauvreau accorde les travaux à trois entrepreneurs différents. Le premier contrat est attribué à Charles Chambeland<sup>37</sup>, maître maçon de Saint-Pierre, pour défaire et reconstruire le mur du côté nord-est, démolir le mur de refend et réparer la tête de la cheminée. Ces travaux seront exécutés entre le quinze avril et le quinze septembre de l'année 1837. Pour leur part, Antoine Barthel de Saint-Vallier et Germain Morin de Saint-François, tous deux maîtres charpentiers se lient par contrat<sup>38</sup> pour réaliser des travaux de menuiserie. Ils devront remplacer des lambourdes, des soles, des poutres et des poteaux partout où c'est nécessaire. En plus, ils ont la responsabilité de refaire les planchers du premier et deuxième étage, d'élever une cloison en bois à la place du mur de refend, de remplacer les moulanges et faire accorder parfaitement tous les mouvements, de lambrisser la partie extérieure de la roue de même que l'extérieur du pignon nord-est du moulin. Le tout doit être réalisé entre le quinze août et le vingt-cinq septembre. Un troisième contrat est accordé à Pierre Simard<sup>39</sup>, ouvrier charpentier de Saint-François. Son travail consiste à défaire une vieille grange pour en construire une nouvelle de trente-six pieds de longueur sur vingt-quatre pieds de largeur. À l'intérieur, il y aura trois sections égales de douze pieds chacune; de plus chaque section sera séparée en sept stalles pour chevaux. Seul responsable de cette construction, il devra la réaliser entre le premier septembre et le premier novembre. Comme lors de la construction, le tout semble avoir été exécuté promptement et bellement. Le moulin doit « faire de la bonne farine » et les chevaux des censitaires qui s'y rendent, sont bien logés en attendant de reprendre le chemin de retour. Tout semble aller pour le mieux à l'exception des finances de madame Gauvreau<sup>40</sup>.

## Le moulin brûle en 1842

Comble de malheur, le 10 mars 1842, au cours de la nuit, *alors qu'il faisait un grand vent d'est* le feu ravage le moulin banal récemment rénové. Dans une lettre datée du 11 mars, madame Adélaïde Gauvreau en fait la triste annonce aux dames de l'Hôpital général. Dans les mois qui suivent, cette dernière, qui a des arrérages envers les religieuses depuis 1838, tente de faire résilier le bail qu'elle a signé cette année-là. Elle juge alors que les conditions qu'elle a acceptées sont trop onéreuses ; les négociations entre les parties en cause sont longues et ardues, c'est un épisode que nous pouvons lire dans le livre écrit par monsieur Louis-Philippe Bonneau intitulé *Histoire de la Seigneurie Bellechasse-Berthier*. Enfin le 25 octobre 1842<sup>41</sup> l'acte de résiliation est signé; c'est ainsi que prend fin la gérance de la seigneurie Bellechasse-Berthier par la famille Dénéchaud. L'épisode a duré 29 ans, à savoir tout le temps prévu lors de la signature du contrat initial en 1813. Pour remplacer madame Gauvreau, c'est à Joseph Fraser que les religieuses accordent leur confiance comme régisseur de la seigneurie.

## La reconstruction du moulin

Pendant la durée des négociations avec madame Adélaïde Gauvreau, les religieuses ont mandaté des inspecteurs, des experts en maçonnerie et menuiserie ainsi que des constructeurs de mouvements pour moulins, afin d'évaluer les dégâts occasionnés par le feu du printemps. Suite aux rapports de ces experts, les religieuses demandent des soumissions, les analysent et font leur choix. C'est pourquoi dès le lendemain de la résiliation du bail avec madame Adélaïde Gauvreau, elles signent un bail de restauration du moulin avec Guillaume Fournier<sup>42</sup>. Ce dernier était toujours maître meunier à Saint-François au moment de l'incendie du moulin, même s'il résidait à Bécancour. Par ce contrat, le sieur Fournier s'engage à reconstruire l'édifice tel qu'il était avant l'incendie, à placer deux moulanges ainsi que le logement du meunier dans l'ancienne partie du moulin et deux autres moulanges dans la nouvelle partie. On lui accorde un an pour accomplir les travaux prévus au contrat. Le

<sup>37</sup> ANQ-Québec, Ibidem, 17 juillet 1837

<sup>38</sup> ANQ-Québec, Ibidem, 31 juillet 1837

<sup>39</sup> ANQ-Québec, Ibidem, 28 août 1837

<sup>40</sup> Louis-Philippe Bonneau, Ibidem, p. 302

<sup>41</sup> ANQ-Québec, Greffe de Jean-Baptiste Morin, 25 octobre 1842

<sup>42</sup> ANQ-Québec, Greffe de Antoine-Ambroise Parent, 26 octobre 1842

moulin fut prêt à temps et après des ajustements mineurs lors de sa mise en marche, l'ensemble des travaux fut jugé satisfaisant et le sieur Fournier a pu recevoir le prix de son labeur.

Cependant, en dépit de toute sa compétence et de son expérience, il est difficile de comprendre pourquoi Guillaume Fournier ne put obtenir le poste de meunier qu'il a sollicité à nouveau. C'est à un dénommé Pierre Bernard<sup>43</sup>, meunier à Saint-Thomas, que cette charge est confiée. Cinq ans plus tard il était démis de ses fonctions.

Pendant cet intervalle, le notaire Jean-Baptiste Morin avait remplacé en 1844 Joseph Fraser décédé à la fin de 1843. Cependant les religieuses n'aiment pas sa façon de diriger leurs affaires et en 1847 elles le remplacent par le notaire Antoine-Ambroise Parent, qui en 1848, fit signer un bail<sup>44</sup> d'un an au meunier Narcisse Dugal de Saint-Thomas. En plus d'obtenir la fonction de meunier, Narcisse Dugal était chargé de percevoir les cens et les rentes pour le compte des religieuses. Ce sieur Dugal fut reconnu comme étant un honnête administrateur. Il tient des comptes rigoureux et fait rapport chaque année d'une façon méthodique. D'année en année, le même contrat est renouvelé. Cependant en 1854 il avertit les religieuses qu'il veut prendre sa retraite<sup>45</sup> et en 1856 il quitte son poste.

### **Le menuisier Antoine Barthel se fait meunier**

Son remplaçant fut Antoine Barthel, menuisier. En 1837<sup>46</sup>, il avait participé à la restauration de ce moulin et il réside maintenant à Saint-François. Recherchant la stabilité, il signe un contrat d'une durée de dix-neuf ans dans lequel il mentionne qu'il construira un moulin à carder afin d'augmenter ses revenus. Bien vite, il s'aperçoit que les conditions négociées avec les seigneuses ne lui conviennent plus. La principale baisse de revenus découle du fait que le régime seigneurial a été aboli en 1854 et que les censitaires sont libres maintenant de faire moudre le blé là où ils le désirent. De fait, à l'abolition de ce régime qui durait depuis l'établissement de la colonie, un dénommé Magloire Fournier<sup>47</sup> a construit un moulin de même nature à quelque deux cents mètres en amont sur la même rivière Giasson. Bientôt d'autres seront tentés par la même opportunité.

### **Les religieuses vendent le moulin banal**

Face à cette impasse et constatant les difficultés auxquelles le sieur Barthel doit faire face, les religieuses décident d'abandonner la partie et de lui vendre leurs installations<sup>48</sup>. Encore une fois, Antoine Bartell manque de prévoyance et accepte des conditions qu'il ne peut honorer; ses faibles revenus ne lui permettent pas de payer annuellement pendant seize ans les cent louis inscrits au contrat d'achat. Sept ans plus tard, il n'a payé que trois cent-vingt-cinq louis et les religieuses lui signent une quittance pour le montant déjà versé et le déchargent du reste de sa dette<sup>49</sup>.

### **Joseph Barthel succède à son père**

Libéré de ce fardeau, Antoine Barthel, à qui le métier de menuisier avait mieux réussi que celui de meunier, peut maintenant envisager une retraite bien méritée. En 1866<sup>50</sup> il fait don à son fils Joseph, résidant à ce moment à Saint-Gervais, de toutes ses propriétés, terrains, moulins et maison ci-dessus construits. À son tour Joseph Barthel tente de rentabiliser ses installations en ajoutant un moulin à scie et en faisant l'acquisition d'un bac pour faciliter la traversée de la rivière du Sud à ses éventuels clients. Malgré tout son acharnement, les difficultés s'accumulent ainsi que les dettes. En 1871<sup>51</sup> le locataire du moulin à carder, Laurent Sylvain, malgré ses engagements antérieurs, refuse de contribuer aux menues réparations nécessaires à ce moulin. Joseph Barthel décide alors de vendre<sup>52</sup> à Théodore Bilodeau, cultivateur, la moitié du terrain et des moulins qui y sont construits afin de les exploiter en société, partageant avec ce dernier les dépenses et les revenus. Ce contrat sera

---

<sup>43</sup> Louis-Philippe Bonneau, Ibidem, p. 315

<sup>44</sup> ANQ-Québec, Greffe de Antoine-Ambroise Parent, 13 juillet 1848

<sup>45</sup> Archives de l'Hôpital général de Québec, 30 juillet 1854

<sup>46</sup> ANQ-Québec, Greffe de Charles Cinq-Mars, 26 juin 1856

<sup>47</sup> Louis-Philippe Bonneau, Ibidem, p. 340

<sup>48</sup> Archives de l'Hôpital général, 20 avril 1859

<sup>49</sup> Louis-Philippe Bonneau, Ibidem, p. 342

<sup>50</sup> ANQ-Québec, Greffe de Vildebou Larue, 3 janvier 1866

<sup>51</sup> ANQ-Québec, Greffe de Édouard Lavergne, 28 avril 1871

<sup>52</sup> ANQ-Québec, Ibidem, 21 octobre 1871

de courte durée puisque dès le début de 1872<sup>53</sup> d'un commun accord les deux partenaires mettent fin à leur association. Les embarras pécuniaires de Joseph Barthel persistent. Toujours à la recherche d'une solution, il renouvelle l'expérience antérieure en revendant temporairement en 1874<sup>54</sup> la moitié de ses installations au notaire Édouard Lavergne qui les lui rétrocède l'année suivante<sup>55</sup>. Exaspéré par autant de soucis, alors qu'il possède trois lopins de terre, tous situés en bordure de la rivière Giasson, un moulin à farine, l'ancien moulin banal avec quatre moulanges, un moulin à scie, un moulin à carder et un bac servant à la traversée de la rivière du Sud, il cède<sup>56</sup> le tout à Édouard Simard, ouvrier résidant à Fall River au Massachusetts. Du montant de 3762 \$ qu'il obtient pour ses propriétés, il ne lui en revient que 162\$. Pour sa part Joseph Barthel, à son tour, prend la route des États-Unis.

Le nouveau propriétaire s'aperçoit bien vite que la position est intenable et dès l'année suivante il revend les mêmes installations à Grégoire Proulx<sup>57</sup> à l'exception du bac pour la traversée de la rivière du Sud qu'il a déjà cédé quelques mois plus tôt à Auguste Laflamme dit Kemneur<sup>58</sup>, voyageur de son métier. À la conclusion de la vente, il ne lui reste que cent louis sur les mille louis que Grégoire Proulx consent à lui accorder pour ses terrains et ses trois moulins à farine, à carder et à scier.

### **Le règne d'Olivier Tremblay commence**

Huit années plus tard, en 1884<sup>59</sup>, Grégoire Proulx, à son tour, rend les armes et vend ses moulins à farine et à carder.- Dans l'intervalle le moulin à scie a été détruit par le feu. -L'acheteur est Olivier Tremblay qui, l'année précédente, en 1883<sup>60</sup>, avait acquis de son frère François-Xavier Tremblay les moulins à scie situés sur les lots 211 et 212 du cadastre officiel de Saint-François. Ces deux frères sont les fils de Bénoni de l'Ancienne Lorette, le premier Tremblay à s'installer au canton Morigeau en 1875<sup>61</sup>. Pour la première fois dans un contrat notarié il est indiqué que les installations de l'ancien moulin banal et du moulin à carder sont situés sur les lots 218 et 225. En faisant cette acquisition, Olivier Tremblay devient l'unique propriétaire de tous les moulins situés au cœur du canton Morigeau. C'est ainsi que pendant huit ans, il sera considéré comme le grand seigneur du coin.

### **L'intervalle Octave Lemieux**

Cependant en 1892<sup>62</sup>, considérant, soit que la gérance de toutes ces installations lui demande trop d'énergie, soit que leur rentabilité fait défaut, Olivier Tremblay revend le moulin banal et le moulin à carder à l'opérateur même du moulin à carder, Octave Lemieux. En signant ce contrat tous deux s'engagent à ne pas se faire concurrence. De son côté Octave Lemieux, qui acquiert l'ancien moulin banal et le moulin à carder, se réserve les activités du cardage, du pressage et du foulage de la laine; il pourra également faire de la moulée pour la consommation animale. À l'opposé, le vendeur, Olivier Tremblay, garde la mainmise sur toutes les opérations de sciage et de préparation du bois et il s'approprie le droit de faire la farine. Lors de cette transaction il se peut fort bien que deux des quatre moulanges du moulin banal aient été transférées dans les moulins d'Olivier Tremblay. Ainsi le moulin banal construit avec tant d'espoir en 1814 et relevé de ses cendres en 1843 avec ses quatre moulanges et dont la principale activité était de produire de la farine ne peut plus exercer cette activité pour une période de quinze ans.

Le principe de non-concurrence semble de bon augure pour ces deux entreprises, mais cet engagement réciproque suffira-t-il à les rentabiliser? Dans les années qui suivent, Octave Lemieux semble bien mener ses affaires et il en profite pour agrandir son terrain. En 1897<sup>63</sup>, Chrysologue Bélanger lui cède un petit terrain situé en bordure de la rivière Chiasson inscrit sous le numéro 225 du cadastre officiel de Saint-François. L'année

---

<sup>53</sup> ANQ-Québec, Ibidem, 24 février 1872

<sup>54</sup> ANQ-Québec, Greffe de Joseph-Stanislas Gendron, 28 novembre 1874

<sup>55</sup> ANQ-Québec, Ibidem, 8 juin 1875

<sup>56</sup> ANQ-Québec, Ibidem, 4 septembre 1875

<sup>57</sup> ANQ-Québec, Greffe de François-Xavier Gendreau, 30 août 1876

<sup>58</sup> ANQ-Québec, Greffe de Édouard Lavergne, 17 mai 1876

<sup>59</sup> ANQ-Québec, Greffe de Joseph-Stanislas Gendron, 30 janvier 1884

<sup>60</sup> ANQ-Québec, Ibidem, 27 avril 1883

<sup>61</sup> ANQ-Québec, Greffe de Augustin Vocelle, 19 octobre 1875

<sup>62</sup> ANQ-Québec, Greffe de Joseph- Stanislas Gendron, 25 juillet 1892

<sup>63</sup> ANQ-Québec, Ibidem, 30 avril 1897

suiuante Joseph Barthel<sup>64</sup>maintenant résidant au Massachusetts, lui cède l'enclave située dans les limites du numéro 218 sur laquelle était construite la maison d'Antoine Barthel, son père.

### **Olivier Tremblay rachète l'ancien moulin banal**

Dix années se sont écoulées sans que le sieur Lemieux ait réussi à effacer toutes ses dettes; alors il revend toutes ses installations et terrains qu'il possède à Olivier Tremblay<sup>65</sup> tout en continuant d'exploiter le moulin à carder en affermage; il doit verser la moitié des profits retirés de ses activités à Olivier Tremblay qui les lui rendra pour payer le solde de son acquisition. À nouveau et pour une deuxième fois Olivier Tremblay est le seigneur du canton Morigeau.

En 1905, Eugène Tremblay, un des fils d'Olivier, manifeste de l'intérêt pour l'ancien moulin banal et le moulin à carder que son père lui cède moyennant des conditions<sup>66</sup> qui sont à peu près les mêmes que celles imposées à Octave Lemieux en 1892. L'acheteur Eugène Tremblay ne peut construire de moulins pour scier et préparer le bois de même qu'il ne peut moudre de grain pour faire de la farine. De son côté son père Olivier Tremblay s'engage à ne pas faire concurrence à son fils dans le domaine de la laine. N'ayant plus à craindre de concurrence, Olivier Tremblay continue ses activités jusqu'en 1917 au moment où il se donne à Joseph<sup>67</sup>, un autre de ses fils, qui exploitera les mêmes moulins pendant de nombreuses années.

Pour sa part, Eugène Tremblay, propriétaire de l'ancien moulin banal, s'efforce de prospérer en travaillant la laine et en préparant de la moulée pour les animaux. Cependant, en 1920, considérant que les revenus tirés de ses activités sont trop minces, il décide de réorienter son entreprise et vend<sup>68</sup>ses deux moulanges à son frère Joseph et transforme l'espace occupé par les moulanges en atelier de menuiserie dans lequel il fabrique des manches d'outil tout en continuant d'exploiter son moulin à carder la laine. Dans une monographie de la paroisse de Saint-François<sup>69</sup>trouvée dans les locaux de la MRC de Montmagny dont l'auteur nous est inconnu, il est écrit qu'en 1938 monsieur Eugène Tremblay exploite une carderie et un atelier de menuiserie où il travaille seul. Dans cet ancien moulin, il produit annuellement 7200 manches de haches et de pics et environ 1200 chaises qu'il vend principalement aux commerçants de gros à Québec. Il est indéniable qu'il fut, d'après le témoignage de ses neveux et nièces le dernier intervenant à produire quelque activité dans ce vénérable moulin. La date précise où la porte de ce moulin a été fermée pour la dernière fois est cependant, difficile à déterminer. Pendant environ cent vingt-cinq ans, ce deuxième moulin banal a rassemblé un bon nombre de citoyens de la seigneurie Bellechasse-Berthier, soit pour y faire moudre leur blé, soit pour s'y procurer leurs manches d'outils. Depuis la fin des activités jusqu'à ce jour le terrain et ses constructions sont demeurés en la possession des descendants de monsieur Eugène Tremblay. En 1942<sup>70</sup>, Eugène Tremblay cède tous ses biens à son fils René, journalier, résidant encore à Saint-François à ce moment. Dès 1945<sup>71</sup>, René se départit de ses propriétés au profit de son frère Laurent. À la mort de Laurent, en 1977<sup>72</sup>, la famille de René reprend possession de ce même coin de terre qui, depuis 1991<sup>73</sup>, en vertu de différentes transactions, est devenu en totalité la propriété de madame Léna Tremblay.

### **Les ruines du moulin banal**

L'édifice lui-même a, pour sa part, accepté longtemps toutes les injures des saisons. Mais le toit s'est finalement écroulé, dérobant aux regards indiscrets et à la convoitise des visiteurs, les vestiges de ses dernières activités. Maintenant, à l'état de ruines, alors qu'une partie de ses impressionnants murs se dresse encore orgueilleusement, à l'abri des arbres et des arbustes, il conserve pour lui seul ses secrets les plus intimes.

---

<sup>64</sup> ANQ-Québec, Ibidem, 15 octobre 1898

<sup>65</sup> ANQ-Québec, Greffe de Wilfrid Pion, 17 février 1902

<sup>66</sup> ANQ-Québec, Greffe de Arthur Martineau, 07 juin 1905

<sup>67</sup>ANQ-Québec, Ibidem, 29 décembre 1917

<sup>68</sup> ANQ-Québec, Ibidem, 07 janvier 1920

<sup>69</sup> Monographie de Saint-François, pp. 90-99

<sup>70</sup> ANQ-Québec, Greffe de Georges Hébert, 15 août 1942

<sup>71</sup> ANQ-Québec, Ibidem, 20 juin 1945

<sup>72</sup> ANQ-Québec, Greffe de Louis Gérin, 15 juillet 1977

<sup>73</sup> ANQ-Québec, Greffe de Claire Auger, 27 mars 1991



Heureusement la Société de conservation du patrimoine de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a hérité de deux photos intéressantes de ce moulin. Elles lui ont été transmises par monsieur Cyprien Picard.

Sur le site du moulin, la famille d'Eugène Tremblay avait une très belle et grande maison dont une photo est conservée aux Archives à Québec (BAnQ). Malheureusement, le temps a eu raison d'elle. Démolie en 1983, elle a été remplacée par une nouvelle construction, résidence de madame Léna Tremblay.

Mesdames Bérengère et Lena Tremblay nous ont gentiment fourni quelques photos illustrant la vie familiale, industrielle et commerciale de leurs ancêtres dont la photo de la reproduction de la maison d'Eugène Tremblay, dans une magnifique sculpture murale sur bois, réalisée par le maître-sculpteur Alphonse Paré de Sainte-Anne-de-Baupré. Vous pouvez visionner les photos de mesdames Tremblay et de monsieur Picard sur le site Web de la Société de conservation du patrimoine de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

[www.patrimoinestfrancois.org](http://www.patrimoinestfrancois.org) – Album de photos anciennes – Les moulins du canton Morigeau.

**LEXIQUE :**

\***Bluteau** : appareil qui sépare la farine du son.

\***Farinier** : on désignait ainsi le meunier.

\***Grand voyer** : officier préposé à la police des chemins, des routes, des fossés et des ponts.

\***Refend** : cloison, mur qui sépare les pièces d'un bâtiment.

\***Moulanges** : meules

Jacques Boulet

21 mars 2020